

Question 1. Connaitre les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi , vieillesse)

Synthèse élève

Pour Ulrich Beck, dans son ouvrage *La société du risque*, la société moderne est la société du risque.

On constate que la **notion de risque** est liée à trois caractéristiques :

- des victimes potentielles
- une survenue aléatoire
- un coût variable

On distingue le risque qui est probabilisable de l'incertitude qui ne l'est pas.

Parmi l'ensemble des risques, on s'intéresse en particulier aux **risques économiques et sociaux** qui correspondent aux événements qui sont susceptibles de provoquer:

- soit des dépenses importantes
- soit une diminution sensible des revenus habituels de l'individu (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).

La notion de **risque social** désigne aussi de manière plus étendue, la prise en charge par l'Etat de certains risques. Historiquement, cela correspond à la mise en place de la [loi sur les accidents du travail en 1898](#). Avant cette loi, pour obtenir une indemnisation suite à un accident du travail, les salariés devaient prouver que leur employeur avait commis une faute. Après cette loi, les employeurs doivent souscrire à une assurance et indemniser les victimes d'accident du travail. C'est un changement juridique d'importance qui marque le début du risque social.

A partir de 1945 et la naissance de la sécurité sociale, d'autres risques vont être qualifiés de sociaux car ils seront pris en charge par les pouvoirs publics. La sécurité sociale va prendre en compte quatre types de risques : la maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles, la famille et la vieillesse. Le chômage sera pris en charge par les pouvoirs publics seulement à partir de 1958 (création de [l'Unédic](#))

L'ensemble des événements suivants peuvent désormais être considérés comme des risques économiques et sociaux : maladie, maternité, invalidité, vieillesse, accident du [travail](#), maladie professionnelle, décès, charges de [famille](#) et chômage.